

**PRESENTATION SYNTHETIQUE FINANCIERE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif 2015 s'établit à un montant de dépenses réelles de 1 005 M€.

Globalement, il se caractérise par :

- une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, malgré la progression des dépenses du secteur social,
- une évolution positive des recettes de fonctionnement, portée par la progression enregistrée sur les droits de mutation, qui reste toutefois limitée,
- une augmentation en volume des dépenses d'investissement, conformément aux principes retenus au budget primitif 2015.

Les principales données du compte administratif sont les suivantes :

- Dépenses :

	CA 2014 en M€	CA 2015 en M€
Dépenses de fonctionnement*	778,54	802,19
Capital de la dette	44,32	44,61
Investissement hors dette	146,94	158,54
TOTAL	969,80	1 005,34

*y compris les contributions aux fonds de péréquation

- Recettes :

	CA 2014 en M€	CA 2015 en M€
Recettes de fonctionnement*	877,90	899,40
Recettes d'investissement**	28,18	32,32
Emprunt	44,00	84,60
TOTAL	950,08	1 016,32
Variation de l'excédent	-19,72	10,98

*hors reprise du résultat, hors cessions immobilières

** avec produit des cessions immobilières

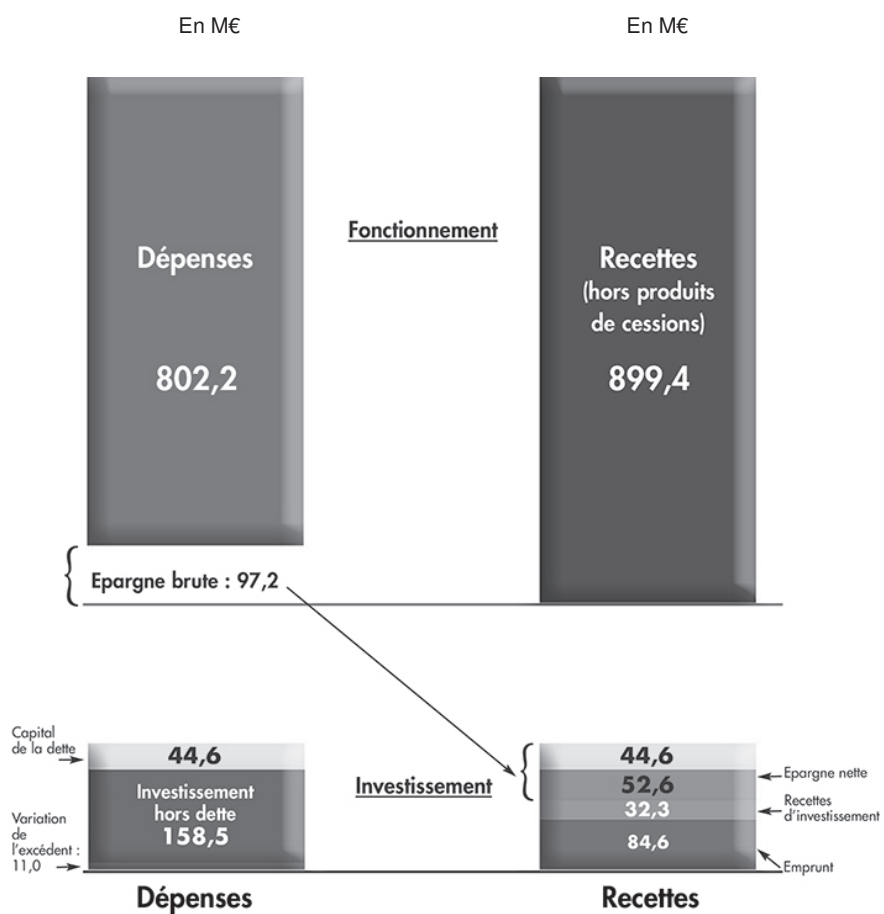
Depuis 2014, les ressources des Départements font l'objet de trois fonds de péréquation. Ils ont représenté pour l'Ille-et-Vilaine par une dépense de 14,3 M€ et une recette de 5,6 M€.

Hors fonds de péréquation, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement (hors résultat) s'est établie comme suit :

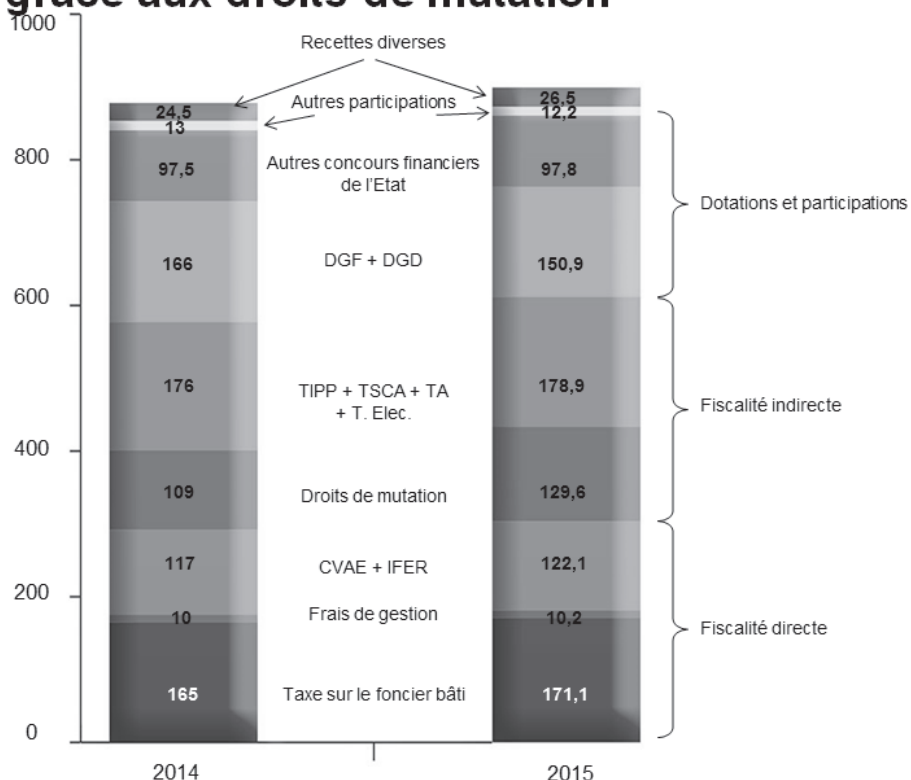
- Dépenses de fonctionnement : + 2,68 %
- Recettes de fonctionnement : + 2,44 %

Après reprise du résultat 2014, soit 4,4 M€, le résultat global de clôture de l'exercice 2015 s'établit à 15,4 M€, et est conforme à celui du compte de gestion présenté par le comptable public, sur lequel l'Assemblée est appelée à se prononcer par ailleurs.

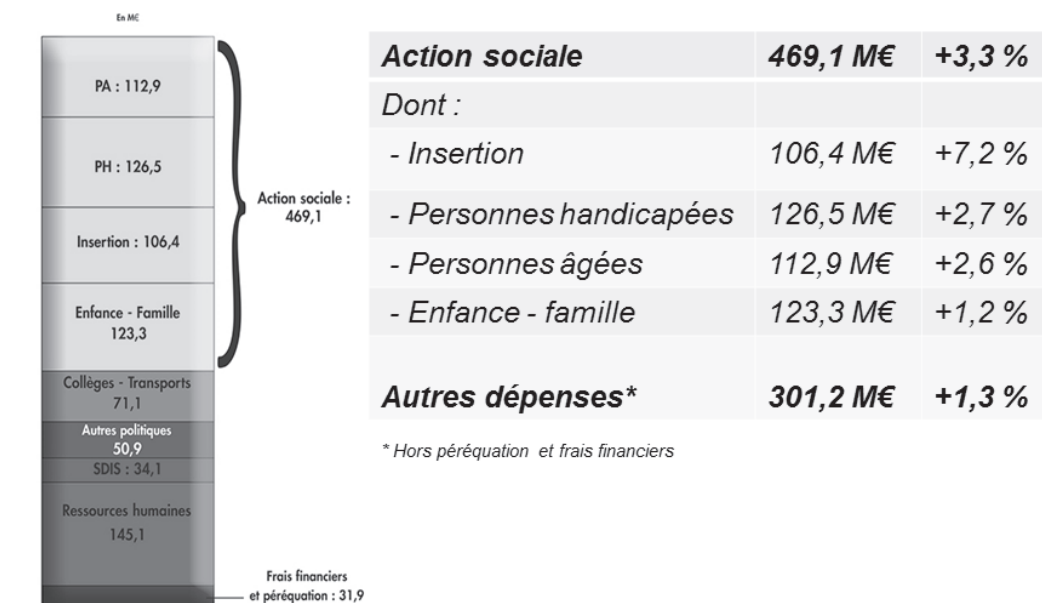
Le schéma ci-dessous synthétise l'équilibre de l'exercice 2015 :



> Des recettes de fonctionnement en hausse de + 2,4 % malgré la baisse des dotations de l'Etat, grâce aux droits de mutation



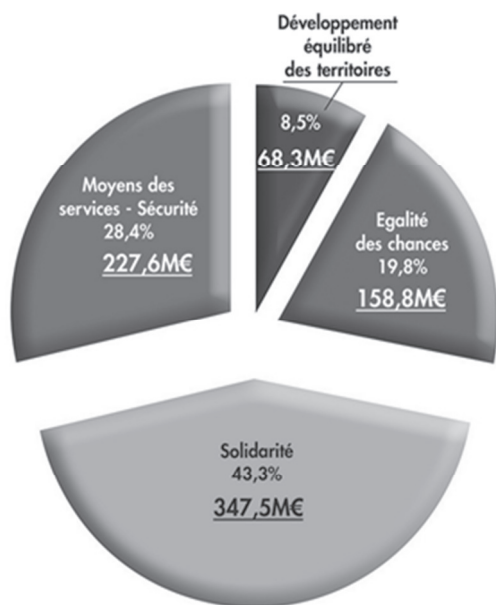
> Une évolution des dépenses de fonctionnement de + 2,7 % (hors péréquation) liée à la hausse des dépenses du secteur social



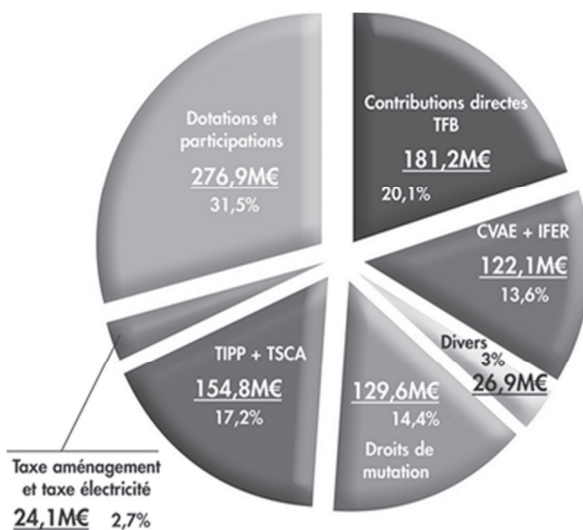
Action sociale	469,1 M€	+3,3 %
<i>Dont :</i>		
- Insertion	106,4 M€	+7,2 %
- Personnes handicapées	126,5 M€	+2,7 %
- Personnes âgées	112,9 M€	+2,6 %
- Enfance - famille	123,3 M€	+1,2 %
Autres dépenses*	301,2 M€	+1,3 %

* Hors péréquation et frais financiers

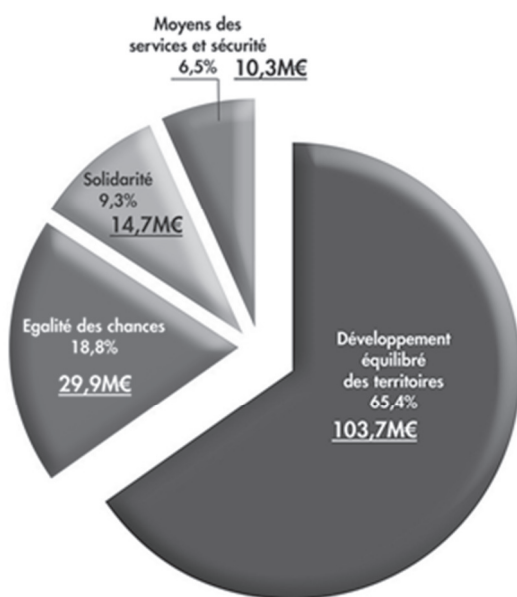
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEURS



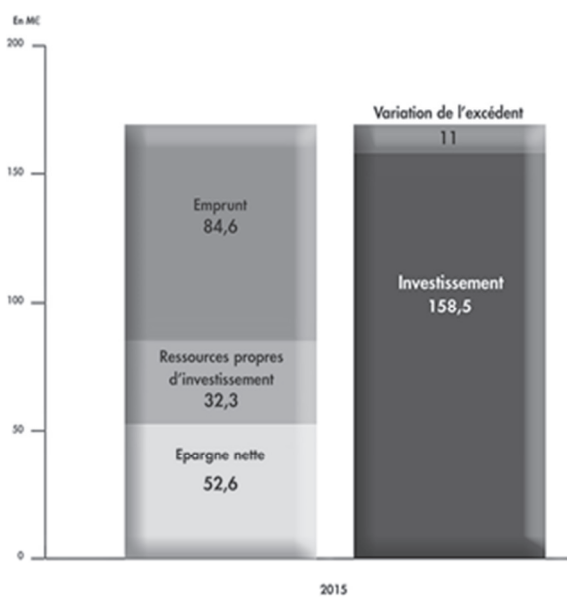
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEURS



REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEURS



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



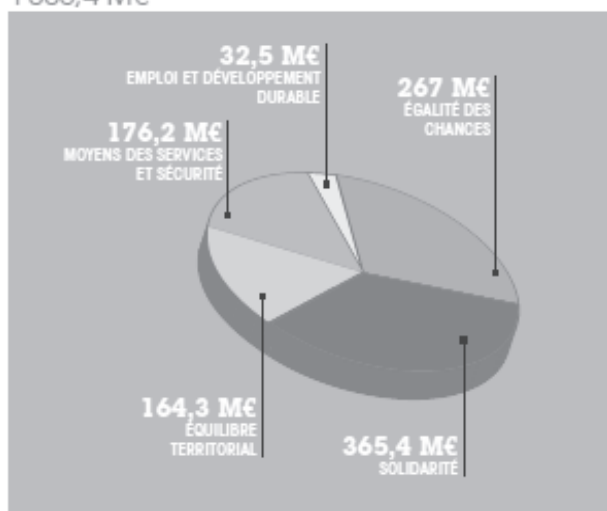
RATIOS LOI ATR EN 2015

ATR : loi sur l'Administration Territoriale de la République

1- Dépenses réelles de fonctionnement / population	766 € par habitant
2- Produits des impositions directes / population	310 € par habitant
3- Recettes réelles de fonctionnement (y compris excédent N-1) / population	863 € par habitant
4- Dépenses réelles d'équipement brut (hors subventions d'équipement) / population	98 € par habitant
5- Encours de dette / population	504 € par habitant
6- Dotation globale de fonctionnement / population	138 € par habitant
7- Dépenses de personnel (Y compris rémunération des assistants familiaux) / dépenses réelles de fonctionnement	0,21
8- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,66
9- Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (y compris excédent N-1)	0,94
10- Dépenses d'équipement brut (hors subventions d'équipement) / recettes réelles de fonctionnement (y compris excédent N-1)	0,11
11- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (y compris excédent N-1)	0,58

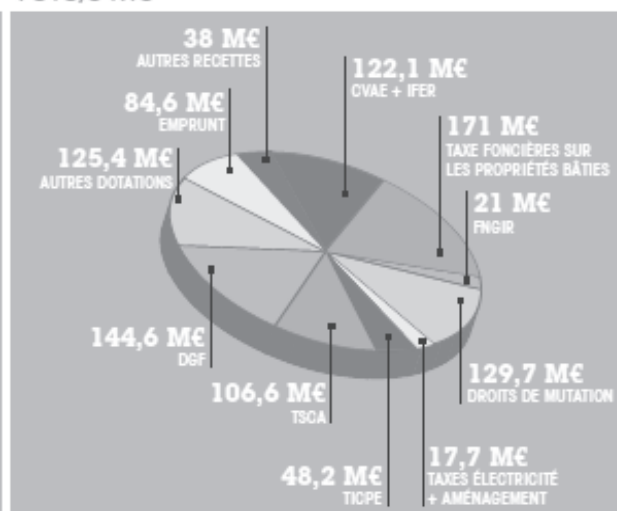
RÉPARTITION DES DÉPENSES

1 005,4 M€



RÉPARTITION DES RECETTES

1 016,3 M€



VARIATION POSITIVE DE L'EXCÉDENT GLOBAL

10,9 M€

CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
 IFR : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
 FNIGIR : fonds national de garantie individuelle de ressources
 TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
 TSCA : taxe sur les conventions d'assurance
 DGF : dotation globale de fonctionnement